

DEEE : Programme de collecte et traitement des équipements Xerox en fin de vie

Au regard de la responsabilité élargie du producteur, Xerox respecte les législations environnementales française et européenne et va au-delà en offrant à ses clients un service gratuit de collecte, sans seuil de poids ni de quantité, de ses DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques).

- **DEEE professionnels** : Xerox dispose de son propre système individuel attesté pour la collecte et le recyclage de ses équipements professionnels en fin de vie. **Depuis 1967**, nous les récupérons gratuitement chez nos clients français et les renvoyons vers notre usine européenne de retraitement à Venray aux Pays-Bas.

- **DEEE ménagers (anciennement considérés en DEEE Professionnels)** : Depuis le 1er janvier 2015, en application de l'avis ministériel, les imprimantes Xerox dont le poids est inférieur ou égal à 15 kg et les multifonctions Xerox dont le poids est inférieur ou égal à 20 kg sont considérés comme ménagers.

Xerox contribue à la gestion de ses DEEE ménagers en adhérant à l'éco-organisme ECOLOGIC, agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des dits DEEE. Conformément aux dispositions de l'article L 541-10-2 du Code de l'environnement, la vente de ces équipements est soumise à la facturation de l'éco-contribution, dont le montant, pour les équipements ménagers Xerox, est déterminé par le barème d'ECOLOGIC (catégorie « PAM cat. 3 »).

→ Pour assurer la continuité de service apporté à ses clients, Xerox continue de prendre en charge la collecte de ses DEEE ménagers sans seuil de poids ni de quantité auprès du client final pour acheminement jusqu'à son éco-organisme ECOLOGIC.

<http://www.xerox.fr/about-xerox/environment/recycling/frfr.html>

Programme de collecte et retraitement de nos équipements en fin de vie

Valorisation, recyclage et réutilisation à notre centre de retraitement européen



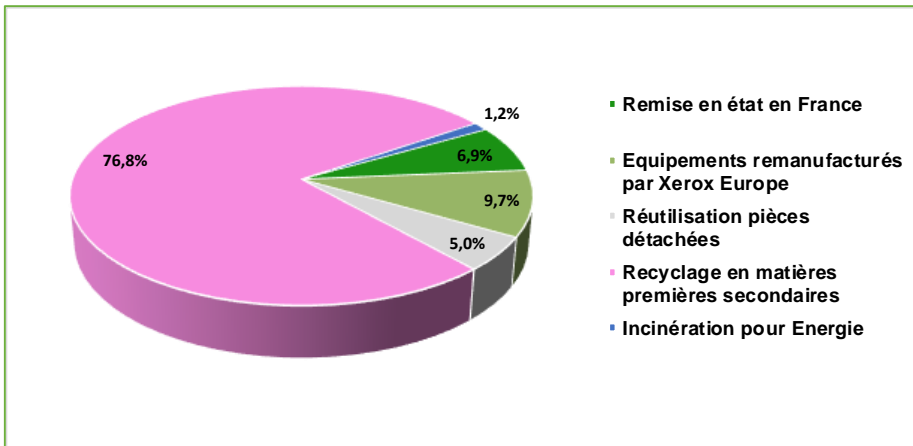
Xerox respecte les législations environnementales française et européenne et va au-delà en offrant à ses clients un **service gratuit de collecte, sans seuil de poids ni de quantité, de ses DEEE.**

Nous valorisons, réutilisons et recyclons nos équipements usagés dans notre **usine européenne de retraitement** à Venray aux Pays Bas, certifiée **ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001**

Programme de collecte et retraitement de nos équipements en fin de vie

Xerox France Équipements usagés retraités en 2018

2018	Poids en T	Taux
Remise en état en France	123	6,9%
Équipements remanufacturés par Xerox Europe	172	9,7%
Réutilisation pièces détachées	89	5,0%
Recyclage en matières premières secondaires	1361	76,8%
Incinération pour Energie	22	1,2%
Total	1772	99,7%



Xerox France collecte l'intégralité des équipements à sa marque mis sur le marché français.

En 2018, Xerox a réutilisé, recyclé et valorisé **99,7%** du total des équipements récupérés en France, soit 1772 Tonnes de déchets, ce qui a permis de réduire considérablement la quantité de matériaux bruts et d'énergie nécessaires à la production de nouveaux équipements et pièces détachées de maintenance.

Tous nos packagings sont recyclables et recyclés à 100%.

Processus DEEE Xerox Venray

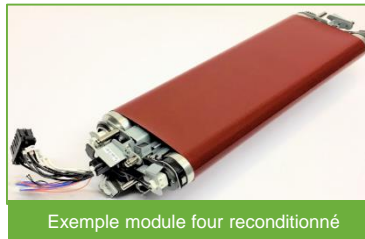
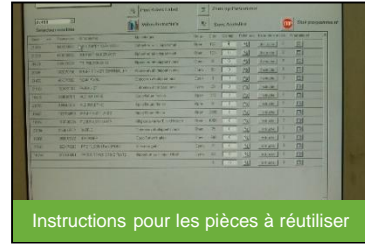
Démantèlement



Nettoyage



Réutilisation



Recyclage

